

n° 1 / Mai 2016

Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête annuelle en agriculture biologique pour les campagnes 2013/14 et 2014/15

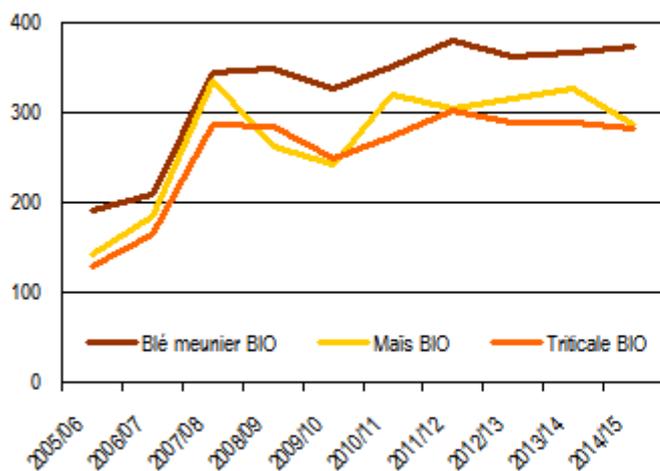
En €/t	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Évolution 2014/15
Blé meunier BIO	344	349	327	352	380	363	367	373	2%
Maïs BIO	336	262	243	319	303	316	327	287	-12%
Triticale BIO	286	285	248	274	302	289	289	282	-2%
Tournesol BIO	481	447	337	495	493	542	512	505	-1%
Féveroles BIO	313	365	334	334	364	384	375	371	-1%

Source : Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique - FranceAgriMer

Les résultats de l'enquête sur les campagnes 2013/14 et 2014/15 confirment la stabilité relative des prix des grandes cultures en agriculture biologique en comparaison avec ce qui a pu être observé en agriculture conventionnelle et ce, malgré des variations de collecte conséquentes sur les dernières années (la collecte comme les prix s'entendent hors C2). En effet, alors qu'en conventionnel, ces deux campagnes ont connu des baisses de prix sensibles (allant de -25 à -40 % entre 2012/13 et 2014/15), en agriculture biologique, les baisses de prix ne dépassent pas -9 % entre ces deux campagnes. Ainsi, le différentiel de prix entre les deux modes de cultures s'est fortement accru. Cette amélioration fait suite à une campagne 2012/13 marquée par un bonus (exprimé en pourcentage du prix pratiqué en conventionnel) au plus bas depuis le début de l'enquête pour le blé tendre, le triticale et le tournesol et particulièrement bas pour le maïs et les féveroles.

Céréales - agriculture biologique :

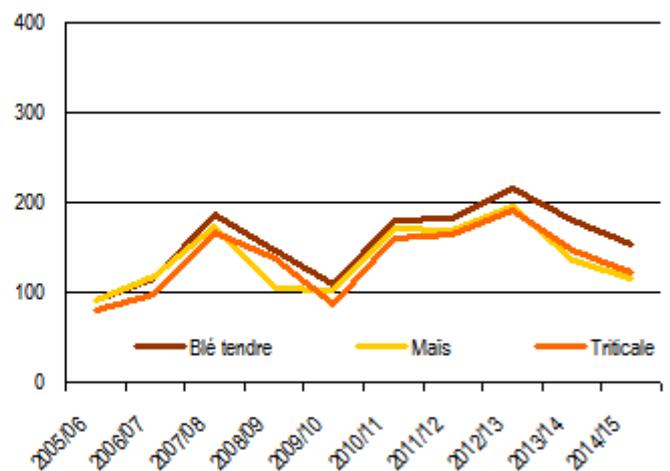
évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production bio

Céréales - agriculture conventionnelle :

évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

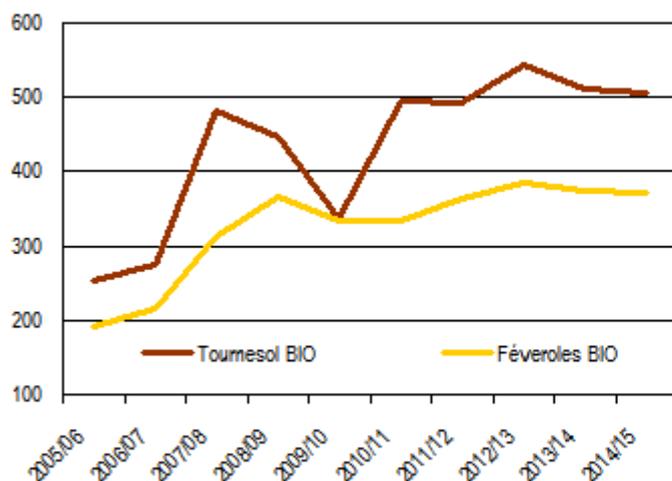
Le blé tendre, dont la collecte (hors C2) a progressé régulièrement de 2008/09 à 2013/14 pour se contracter de 10 % en 2014/15, illustre particulièrement cette stabilité avec de simples corrections de prix de +4 en 2013/14 puis +6 euros en 2014/15.

De même, les prix du triticale se sont légèrement effrités sur ces deux campagnes, avec pourtant une collecte 2013/14 qui s'effondre (-34 %) après plusieurs campagnes exceptionnelles et notamment la récolte 2012/13.

La situation est un plus contrastée pour le maïs, qui pâtit d'une baisse de prix de -40 euros en 2014/15 suite à une collecte exceptionnelle de plus de 69 000 tonnes (hors C2), en hausse de 65 % par rapport à la précédente campagne.

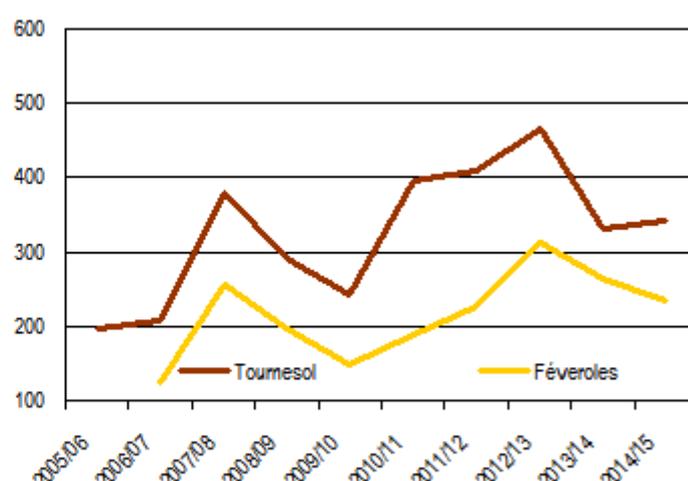
Après des records en 2012/13, les prix du tournesol et des féveroles ont régulièrement reculé en 2013/14 et 2014/15. Là encore, les évolutions restent particulièrement modérées au regard des évolutions de l'offre, en particulier pour les féveroles, dont la collecte a plus que doublé au cours de ces deux dernières campagnes. Le prix moyen du tournesol accuse une baisse plus prononcée en 2013/14 (-30 euros), à l'image de ce qui a été observé en conventionnel.

Tournesol et féveroles - agriculture biologique : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production bio

Tournesol et féveroles - agriculture conventionnelle : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Méthodologie

Prix à la production en agriculture biologique

Cette enquête annuelle mesure l'évolution des prix des céréales et oléoprotéagineux issus de l'agriculture biologique achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Elle concerne 5 espèces : blé tendre, maïs, triticale, tournesol et féveroles.

Les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce. Ce calcul s'effectue sur la base de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 51 collecteurs. Les organismes de collecte du panel sont choisis de manière à donner une image fidèle de la population des coopératives et des négociants, avec un impératif de représentativité d'au moins 50 % des volumes collectés dans chaque région.

A partir de ces données régionales, un prix moyen national est calculé sur la base d'une moyenne pondérée des prix régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Les prix s'entendent rendus silo, en tenant compte des réfections et bonifications éventuelles, prix du maïs après déduction des frais de séchage et sans distinction entre les différents systèmes de transaction. Les cultures en 2^{ème} année de conversion ne sont pas prises en compte.

Régions enquêtées : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Prix à la production en agriculture conventionnelle

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Tous les trimestres, les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité de 130 organismes stockeurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre. Ils intègrent donc les compléments de prix apportés en cours de campagne et permettent ainsi d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. FranceAgriMer calcule un prix moyen national pour chaque espèce en pondérant les résultats régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs. Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Régions enquêtées : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.